

# Cleaning up our ENVIRONMENT



By Tina Crouse

In a document recently tabled in Parliament, DND/CF has committed, among other things, to reducing its greenhouse gas emissions and its contaminated sites liability, and to ensuring its training areas will continue to be used responsibly into the future.

The Defence Sustainable Development Strategy (SDS) 2003, tabled on February 16, sets 11 environmental targets DND/CF will pursue through March 31, 2007.

As Canada's largest federal government department, DND/CF has both the potential to affect the environment and the great responsibility to help protect it. Guiding our efforts in this area is the departmental SDS, now in its third iteration.

In 1995, amendments to the *Auditor General Act* required federal departments and agencies to prepare sustainable development strategies and action plans. The first strategies were tabled in Parliament in December 1997, followed by a second round of strategies in February 2001.

One of DND's original goals for the SDS was to get the organization, as a whole, thinking about the environment and making decisions based, in part, on environmental concerns. It has worked. Since the first SDS in 1997, DND/CF has made considerable progress integrating environmental considerations into all aspects of our activities.

For example, the number of environmental targets has been reduced from 21 in SDS 2000 to 11 in SDS 2003.

Some targets have been removed due to the introduction of legislation, but in many instances, activities that have been the subject of targets in past strategies have become so much a part of routine operations that further reductions are no longer feasible. This is a clear indication that the SDS has helped ingrain sustainable development principles into the corporate culture.

The targets outlined in SDS 2003 continue to reflect the overall goal of the previous strategies: the integration of environmental considerations into Defence management systems, processes and activities in support of:

- the protection of the health of our ecosystems;
- protection of human health and the environment; and
- protection of the atmosphere.

Measuring the sustainability of military training areas is the long-term focus of the first target. By March 31, 2010, DND plans to have diagnosed the health of all land and marine training areas and to have created plans to fix or maintain these areas. An important consideration of this target is to preserve biodiversity, particularly species at risk.

The SDS has set March 31, 2007 as the date by which to achieve several reduction targets to ensure the protection of human health and the environment, including:

- the elimination or reduction of 15 percent of high-risk hazardous materials from use;
- reduction of the quantity of waste fuel disposed of by 10 percent; and

- reduction of the long-term impact of releases to the environment of substances specified in the National Pollutant Release Inventory by: increasing the recovery of lead by 5 percent; increasing the recovery of ethylene glycol by 10 percent; and reducing the use of dichloromethane by 25 percent.

Under this pillar, we will further strive to minimize the environmental liability associated with petroleum and aviation fuel storage by undertaking fuel storage reduction studies and formulating plans to reduce storage capacity by March 31, 2007.

DND is also committed to reducing its contaminated sites liability by a total of four percent per year. To help achieve this target, the department will develop a prioritized departmental list of contaminated sites and implement action plans to address these sites in order of the stated priority.

The department will reduce its greenhouse gas (GHG) emissions by 140 kilotonnes by 2010 in order to protect the atmosphere. These reductions will be achieved by reducing carbon dioxide emissions from our infrastructure, military housing and commercial vehicles, while continuing to monitor GHG emissions from vehicles and equipment linked to national security.

We will also reduce the ozone depleting potential of systems and equipment using halocarbons by five percent by 2007, through the selection and use of more environmentally friendly refrigerants and clean fire and suppressing agents.

SDS's final objectives are aimed at further integrating environmentally responsible considerations into our everyday business, particularly building and procurement. The "green building" concept promotes environmentally responsible building design, commissioning, operation and maintenance, de-commissioning and demolition of infrastructure. The "green procurement" policy, which should be in place by March 31, 2005, promotes the procurement of environmentally responsible goods and services.

The SDS is available on the Intranet at <http://admie.ottawa-hull.mil.ca/dge/DGE2e.htm> and the Internet at [www.forces.gc.ca/admie/dge/sds/sds2\\_e.htm](http://www.forces.gc.ca/admie/dge/sds/sds2_e.htm).

Ms. Crouse is a PA advisor to the ADM (IE).

# Dépolluons notre ENVIRONNEMENT

par Tina Crouse

Dans un document récemment présenté aux membres du Parlement, le MDN et les FC se sont engagés notamment à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), à diminuer leur part de responsabilité dans le problème des sites contaminés et à continuer d'utiliser les secteurs d'entraînement de manière responsable.

Déposée le 16 février, la Stratégie de développement durable (SDD) pour la Défense nationale de 2003 fixe 11 objectifs environnementaux que le MDN et les FC chercheront à atteindre d'ici le 31 mars 2007.

Le plus important ministère fédéral, le MDN peut perturber l'environnement, mais il a aussi la grande responsabilité de contribuer à sa protection. La SDD, qui en est à sa troisième version, oriente ses efforts sur ce plan.

En 1995, l'amendement de la *Loi sur le vérificateur général* obligeait les ministères et organismes fédéraux à préparer des stratégies de développement durable et des plans d'action. Les premières stratégies ont été présentées au Parlement en décembre 1997. Elles ont été suivies d'une deuxième série de stratégies en février 2001.

L'un des objectifs initiaux de la SDD du MDN a été d'amener l'ensemble de l'organisation à se soucier de l'environnement et à prendre des décisions fondées en partie sur les préoccupations environnementales. L'objectif a été réalisé. Depuis la première SDD en 1997, le MDN et les FC ont réalisé des progrès considérables dans l'intégration des préoccupations environnementales à tous les aspects de ses activités.

Par exemple, le nombre des objectifs environnementaux est passé de 21 dans la SDD de 2000 à 11 dans celle de 2003. Certains ont été retirés à la suite de l'adoption de mesures législatives, mais dans de nombreux cas, les activités désignées par ces objectifs dans les stratégies antérieures ont été tellement bien intégrées aux opérations courantes que la faisabilité de nouvelles réductions n'existe plus. C'est une indication claire que la SDD a contribué à implanter les principes de développement durable dans notre culture organisationnelle.

Les objectifs mentionnés dans la SDD de 2003 reflètent toujours le but global des stratégies antérieures, soit d'intégrer des considérations environnementales aux systèmes, aux processus et aux activités de gestion de la Défense en vue :

- de la préservation des écosystèmes;
- de la protection de la santé humaine et de l'environnement;
- de la protection de l'atmosphère.

La détermination de la viabilité écologique des secteurs d'entraînement des forces militaires est le foyer d'attention à long terme, au regard du premier objectif. D'ici le 31 mars 2010, le MDN prévoit d'avoir diagnostiqué l'état de tous les secteurs d'entraînement terrestre et maritime, et d'avoir préparé des plans de remise en état ou de maintien de ces secteurs. La préservation de la biodiversité, notamment des espèces en péril, est un élément important de cet objectif.

La SDD avance la date du 31 mars 2007 comme limite pour l'obtention de plusieurs objectifs de réduction en vue de la protection de la santé humaine et de l'environnement, notamment :

- l'élimination ou la réduction de l'utilisation de 15 %, des matières dangereuses présentant un risque élevé;
- la réduction de 10 % de la quantité de carburants de déchet éliminés;
- la réduction des répercussions à long terme des rejets dans l'environnement de substances spécifiées dans l'Inventaire national des rejets de polluants, de la façon suivante : augmenter de 5 % la récupération du plomb; augmenter de 10 % la récupération de

l'éthylène glycol et réduire de 25 % l'utilisation du dichlorométhane.

Dans cette logique, nous chercherons encore à réduire le plus possible le fardeau environnemental associé au stockage de pétrole et de carburant aviation, par la réalisation d'études sur la réduction du stockage et par la formulation de plans pour réduire la capacité de stockage d'ici le 31 mars 2007.

Le MDN s'est aussi engagé à réduire l'importance de ses sites contaminés de 4 % par année. En vue de parvenir à ce résultat, le Ministère rédigera une liste par priorité des sites contaminés et appliquera des plans d'action en fonction de ces sites, selon cet ordre.

Le Ministère réduira ses émissions de gaz à effet de serre de 140 kilotonnes d'ici 2010 en vue de protéger l'atmosphère. Pour cela, il réduira les émissions de gaz carbonique à partir de ses infrastructures, des logements des militaires et des véhicules commerciaux, tout en continuant de surveiller les émissions des GES par les véhicules et le matériel servant à la sécurité nationale.

D'ici 2007, il réduira aussi de 5 % le potentiel d'émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, provenant des systèmes et du matériel qui utilisent des halocarbures, en remplaçant ces substances par des frigorigènes et des agents extincteurs moins polluants.

Les objectifs à long terme de la SDD portent sur l'intégration plus poussée des préoccupations environnementales dans les activités quotidiennes, particulièrement au regard des bâtiments et de l'approvisionnement. La notion de « bâtiment écologique » prône la conception, la mise en service et la démolition d'infrastructures selon des techniques respectueuses de l'environnement. La politique d'approvisionnement écologique, qui devrait être en vigueur dès le 31 mars 2005, encourage le recours à des sources d'approvisionnement en biens et services qui sont respectueuses de l'environnement.

On peut consulter la SDD sur intranet à l'adresse suivante : <http://admie.ottawa-hull.mil.ca/dge/DGE2e.htm>, et sur Internet au [www.forces.gc.ca/admie/dge/sds/sds2\\_e.htm](http://www.forces.gc.ca/admie/dge/sds/sds2_e.htm).

M<sup>me</sup> Crouse est conseillère en affaires publiques pour le groupe du SMA(IE).